

S'inscrire au stage de formation syndicale du mardi 14 avril 2015 :
C'est un droit !

Attention faites les **deux** démarches : administration et FSU 78

Tout personnel titulaire ou auxiliaire a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale, dans la mesure où ceux-ci sont organisés par un organisme agréé, ce qui est le cas du Centre National de Formation Syndicale de la FSU. Pour s'inscrire, il suffit de recopier la demande ci-dessous à la main et l'adresser par voie hiérarchique au Recteur ou au Directeur académique ou à son équivalent selon le cas, un mois avant la date du stage.

En cas de difficultés, **nous prévenir** pour vous aider à faire respecter vos droits. Seule la nécessité de service, dûment justifiée, peut engendrer un refus : ce ne sont pas les chefs hiérarchiques directs (chef d'établissement, IEN) qui expriment ce refus mais le Recteur ou le Directeur académique ! L'absence de réponse équivaut à autorisation.

Pour participer au stage du mardi 14 avril, il faut :

1) déposer une demande de congé pour formation syndicale avant le 14 mars !

Depuis cette année, les collègues du 1er degré peuvent utiliser le formulaire 6-4 de la DSDEN (voir site : <http://sd78.fsu.fr>)

2) puis nous prévenir de votre participation (pour des problèmes d'intendance !) : coupon réponse ci-dessous à nous renvoyer par courrier adressé à « FSU 78 - 24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes.

Vous pouvez aussi le télécharger à l'adresse suivante : <http://sd78.fsu.fr/> le compléter et l'envoyer par courriel à : fsu78@fsu.fr

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

Nom
Prénom
Grade
Affectation

à Monsieur le Recteur/ Monsieur le Directeur académique /...
Adresse

Monsieur le Recteur / Directeur académique / ...

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/84 , article 4; alinéa 7, portant statut général des fonctionnaires * , définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 14 avril 2015 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Magnanville (salle des familles).

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

Dater et signer

* Pour les non-titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.

Inscription au stage FSU78 du 14 avril 2015 :

Nom et prénom :

Adresse e-mail :@..... Tél :/...../...../...../...../...../.....

Affectation : Catégorie :

Syndiqué(e) à un syndicat de la FSU (si oui lequel) oui Syndicat National : non

Déjeunera le midi (repas convivial sur place) : oui non (Préparé par des militants donc important pour prévoir le nombre de repas). Participation : 9€ à payer sur place (pour les non syndiqués FSU).

ATTENTION au lieu du stage :

Salle des Familles - Ferme de Magnanville Rue de la ferme - MAGNANVILLE

Horaires : de 9h30 (mais accueil « café » dès 9h) à 16h00

Plan d'accès : <http://sd78.fsu.fr/> ou sur demande à fsu78@fsu.fr